

# Annexe de l'arrêté de la mise à jour n°17 du PLU

## ALBIGNY SUR SAONE

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune d'Albigny sur Saône.

## BRON

### ***Plans d'exposition au bruit des aérodromes (PEB)***

Conformément à l'arrêté préfectoral n° PREF\_DIA\_BCI\_2016\_12\_09\_01 du 15 décembre 2016 portant approbation du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Lyon-Bron :

- les pièces écrites et plans, relatifs au plan d'exposition au bruit sont intégrés en conséquence dans les documents de la commune de Bron.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2015\_11\_20\_02 du 20 novembre 2015 portant classement sonore pour les lignes de tramway et mise à jour de la ligne Rhônexpress sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Bron.

### ***Zones d'aménagement concerté (ZAC)***

Conformément à la délibération n° 2016-1508 du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 approuvant la création de la ZAC Les Terrasses :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Bron.

## CAILLOUX SUR FONTAINES

### ***Périmètres de sursis à statuer***

Conformément à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre de sursis à statuer "Projet A 432 " instauré par délibération de la communauté urbaine de Lyon en date du 13 novembre 2006 est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés (plan) est modifiée en conséquence sur la commune de Cailloux sur Fontaines.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Cailloux sur Fontaines.

## **CALUIRE ET CUIRE**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Caluire et Cuire.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AS1 résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales  
Conformément à l'arrêt n° 15LY01650 de la cour d'appel administrative de Lyon en date du 31 janvier 2017 annulant le jugement n°1205789 du 12 février 2015 du tribunal administratif de Lyon portant annulation de l'arrêté conjoint du Préfet du Rhône et du Préfet de l'Ain du 23 septembre 2011, déclarant d'utilité publique, au profit de la Métropole de Lyon, des travaux de captage et de dérivation d'eaux souterraines, instaurant des périmètres de protection et des servitudes autour du champ captant de Crépieux-Charmy à Caluire et Cuire :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Caluire et Cuire.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques  
Conformément à l'arrêté préfectoral n° 17-011 du 13 janvier 2017 portant inscription au titre des monuments historiques de la Villa Roux ainsi que la parcelle AI 258 sur laquelle elle se trouve et située au lieu-dit les Marronniers à Fontaines sur Saône :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Caluire et Cuire.

## **CHARBONNIERES LES BAINS**

### ***Périmètres de sursis à statuer***

Conformément à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre de sursis à statuer "du Bourg " instauré par délibération de la communauté urbaine de Lyon en date du 23 janvier 2006 est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Charbonnières les Bains.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Charbonnières les Bains.

## **CHASSIEU**

### ***Plans d'exposition au bruit des aérodromes (PEB)***

Conformément à l'arrêté préfectoral n° PREF\_DIA\_BCI\_2016\_12\_09\_01 du 15 décembre 2016 portant approbation du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Lyon-Bron :

- le document, pièces écrites et plans, relatif au plan d'exposition au bruit est modifié en conséquence sur la commune de Chassieu.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2015\_11\_20\_02 du 20 novembre 2015 portant classement sonore pour les lignes de tramway et mise à jour de la ligne Rhônexpress sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Chassieu.

## **COLLONGES AU MONT D'OR**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Collonges au Mont d'Or..

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 17-010 du 13 janvier 2017 portant inscription au titre des monuments historiques les parties suivantes de la Folie Guillaud (Ermitage du Mont d'Or): le jardin et parcelles sur laquelle elle se trouve et le réseau hydraulique, le mur de clôture, l'ensemble des stations conservées, cadastrées et non cadastrées, les mouvements de terre, les terrassements et les vestiges maçonnés, la chapelle domestique et son décor, les ruines d'une ancienne chapelle, la serre, le portail d'accès ainsi que les vestiges à découvrir. situés aux lieux-dits la Pellonière et Charezieux, chemin de l'Eperon à Collonges au Mont d'Or :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Collonges au Mont d'Or.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 17-011 du 13 janvier 2017 portant inscription au titre des monuments historiques de la Villa Roux ainsi que la parcelle AI 258 sur laquelle elle se trouve et située au lieu-dit les Marronniers à Fontaines sur Saône :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Collonges au Mont d'Or.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 17-016 du 20 janvier 2017 portant inscription au titre des monuments historiques le Jardin de Pierre Poivre y compris les parcelles sur lesquelles il se trouve et le réseau hydraulique, la nymphée et es éléments sculptés, le bassin circulaire, l'ancienne grotte, les vestiges du cabinet de curiosité, le mur de clôture, les murs de soutènement, les mouvements de terre, les terrassements et les vestiges maçonnés subsistants et à découvrir, situés dans Domaine de la Freta à Saint Romain au Mont d'Or :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Collonges au Mont d'Or.

## **COUZON AU MONT D'OR**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Couzon au Mont d'Or.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 17-016 du 20 janvier 2017 portant inscription au titre des monuments historiques le Jardin de Pierre Poivre y compris les parcelles sur lesquelles il se trouve et le réseau hydraulique, la nymphée et es éléments sculptés, le bassin circulaire, l'ancienne grotte, les vestiges du cabinet de curiosité, le mur de clôture, les murs de soutènement, les mouvements de terre, les terrassements et les vestiges maçonnés subsistants et à découvrir, situés dans Domaine de la Freta à Saint Romain au Mont d'Or :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Couzon au Mont d'Or.

## **CURIS AU MONT D'OR**

### ***Périmètres de sursis à statuer***

Conformément à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'études "Zone des Crêtes" instauré par délibération de la Communauté urbaine de Lyon le 27 mars 2006, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Curis au Mont d'Or.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Curis au Mont d'Or.

## **DARDILLY**

### ***Périmètres de sursis à statuer***

Conformément à la décision du tribunal administratif du 26 mai 2016, les parcelles BX 3, BX 4, BX 5, BX 150, BW 245, et B244 en partie (uniquement sur l'emprise bâtie correspondant au château) sur la commune de Dardilly doivent être soustraits du périmètre des espaces naturels, agricoles et périurbains (PENAP) des Vallons de l'Ouest Lyonnais instauré par délibération du conseil Général du Rhône du 14 février 2014 :

- l'annexe des périmètres reportés PENAP, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Dardilly.

### ***Périmètres de sursis à statuer***

Conformément à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre de sursis à statuer "pour l'aménagement du projet de liaison Balbigny/La Tour de Salvagny à l'autoroute A6" instauré par arrêté préfectoral en date du 2 octobre 2006 en date du 2 octobre 2006 est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Dardilly.

### ***Périmètres de sursis à statuer***

Conformément à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre de sursis à statuer "Secteur du Cuers" instauré par délibération de la communauté urbaine de Lyon en date du 20 octobre 2006 est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Dardilly.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Dardilly.

## **DECINES-CHARPIEU**

### ***Plans d'exposition au bruit des aérodromes (PEB)***

Conformément à l'arrêté préfectoral n° PREF\_DIA\_BCI\_2016\_12\_09\_01 du 15 décembre 2016 portant approbation du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Lyon-Bron :

- le document, pièces écrites et plans, relatif au plan d'exposition au bruit est modifié en conséquence sur la commune de Décines-Charpieu.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2015\_11\_20\_02 du 20 novembre 2015 portant classement sonore pour les lignes de tramway et mise à jour de la ligne Rhônexpress sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Décines Charpieu.

### ***Projet urbain partenarial (PUP)***

Conformément à la délibération n° 2017-1848 du Conseil de la Métropole du 6 mars 2017 approuvant l'instauration d'un périmètre élargi de participation du projet urbain partenarial (PUP) Multipôle :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Décines-Charpieu.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AS1 résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales  
Conformément à l'arrêt n° 15LY01650 de la cour d'appel administrative de Lyon en date du 31 janvier 2017 annulant le jugement n°1205789 du 12 février 2015 du tribunal administratif de Lyon portant annulation de l'arrêté conjoint du Préfet du Rhône et du Préfet de l'Ain du 23 septembre 2011, déclarant d'utilité publique, au profit de la Métropole de Lyon, des travaux de captage et de dérivation d'eaux souterraines, instaurant des périmètres de protection et des servitudes autour du champ captant de Crépieux-Charmy à Décines-Charpieu :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Décines-Charpieu.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées  
Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 11 avril 2016 instituant des servitudes d'utilité publique sur les parcelles cadastrées C 113, C 114, CC 37 et CC 38 au 111 rue Elisée Reclus à Décines-Charpieu :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Décines-Charpieu.

## **ECULLY**

### ***Périmètres de sursis à statuer***

Conformément à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre de sursis à statuer "du projet de la tranchée couverte du boulevard Valvert" instauré par délibération de la communauté urbaine de Lyon en date du 26 mars 2007, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Ecully.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune d'Ecully.

## **FEYZIN**

### ***Périmètres de sursis à statuer***

Conformément à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'études "Secteur Bégude - RN7 - Carré Brûlé" instauré par délibération de la Communauté urbaine de Lyon du 2 mai 2006, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Feyzin.

### ***Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)***

Servitude PM3 relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°69-2016-10-19-001 du 19 octobre 2016, portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Feyzin,

- les pièces écrites et plans relatifs au Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Vallée de la Chimie sont intégrés dans les documents de la commune de Feyzin.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Feyzin.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2015\_11\_20\_02 du 20 novembre 2015 portant classement sonore pour les lignes de tramway et mise à jour de la ligne Rhônexpress sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Feyzin.

## **FLEURIEU SUR SAONE**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Fleurieu sur Saône.

## **FONTAINES SAINT MARTIN**

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 17-010 du 13 janvier 2017 portant inscription au titre des monuments historiques les parties suivantes de la Folie Guillaud (Ermitage du Mont d'Or): le jardin et parcelles sur laquelle elle se trouve et le réseau hydraulique, le mur de clôture, l'ensemble des stations conservées, cadastrées et non cadastrées, les mouvements de terre, les terrassements et les vestiges maçonnés, la chapelle domestique et son décor, les ruines d'une ancienne chapelle, la serre, le portail d'accès ainsi que les vestiges à découvrir. situés aux lieux-dits la Pellonière et Charezieux, chemin de l'Eperon à Collonges au Mont d'Or :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Fontaines Saint Martin.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 17-016 du 20 janvier 2017 portant inscription au titre des monuments historiques le Jardin de Pierre Poivre y compris les parcelles sur lesquelles il se trouve et le réseau hydraulique, la nymphée et ses éléments sculptés, le bassin circulaire, l'ancienne grotte, les vestiges du cabinet de curiosité, le mur de clôture, les murs de soutènement, les mouvements de terre, les terrassements et les vestiges maçonnés subsistants et à découvrir, situés dans le Domaine de la Freta à Saint Romain au Mont d'Or :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Fontaines Saint Martin.

## **FONTAINES SUR SAONE**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Fontaines sur Saône.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 17-011 du 13 janvier 2017 portant inscription au titre des monuments historiques de la Villa Roux ainsi que la parcelle AI 258 sur laquelle elle se trouve et située au lieu-dit les Marronniers à Fontaines sur Saône :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Fontaines sur Saône.



### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 17-010 du 13 janvier 2017 portant inscription au titre des monuments historiques les parties suivantes de la Folie Guillaud (Ermitage du Mont d'Or): le jardin et parcelles sur laquelle elle se trouve et le réseau hydraulique, le mur de clôture, l'ensemble des stations conservées, cadastrées et non cadastrées, les mouvements de terre, les terrassements et les vestiges maçonnés, la chapelle domestique et son décor, les ruines d'une ancienne chapelle, la serre, le portail d'accès ainsi que les vestiges à découvrir. situés aux lieux-dits la Pellonière et Charezieux, chemin de l'Eperon à Collonges au Mont d'Or :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Fontaines sur Saône.

## **GENAY**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Genay.

## **GIVORS**

### ***Plans de prévention des risques naturels (PPRN)***

Servitude PM1 relative au plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI).

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2017-03-27-005 du 27/03/2017 portant approbation du PPRNI du Rhône aval-secteur amont rive droite sur la commune de Givors :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, sur la commune de Givors, est modifiée en conséquence.

- les pièces écrites et plans relatifs au plan de prévention des risques naturels d'inondation du Rhône aval sont actualisés dans les documents de la commune de Givors.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite, ainsi que le plan de zonage 5000, sont modifiés en conséquence sur la commune de Givors.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude A5 Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 juin 2016 relatif au passage d'une canalisation d'eau potable au profit du SIEMLY à Givors:

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite, est modifiée en conséquence sur la commune de Givors.

## **GRIGNY**

### ***Plans de prévention des risques naturels (PPRN)***

Servitude PM1 relative au plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI).

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2017-03-27-005 du 27/03/2017 portant approbation du PPRNI du Rhône aval-secteur amont rive droite sur la commune de Grigny :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, sur la commune de Grigny, est modifiée en conséquence.
- les pièces écrites et plans relatifs au plan de prévention des risques naturels d'inondation du Rhône aval sont actualisés dans les documents de la commune de Grigny.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite, ainsi que le plan de zonage 5000, sont modifiés en conséquence sur la commune de Grigny.

## **IRIGNY**

### ***Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)***

Servitude PM3 relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°69-2016-10-19-001 du 19 octobre 2016, portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune d'Irigny,
- les pièces écrites et plans relatifs au Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Vallée de la Chimie sont intégrés dans les documents de la commune d'Irigny.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Irigny.

### ***Zones d'aménagement concerté (ZAC)***

Conformément à la délibération n° 2016-1127 du Conseil de la Métropole du 21 mars 2016 approuvant la suppression de la ZAC du Centre :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune d'Irigny.

## **JONAGE**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Jonage.

## **LA MULATIERE**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de La Mulatière.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitudes PT1 - relatives à la protection radioélectrique électromagnétique (centre de réception)

Conformément au décret ministériel n° DEFD162605D du 21 septembre 2016 abrogeant le décret du 15 mai 1974 ayant fixé l'étendue de garde et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de Sainte-Foy-lès-Lyon Fort (Rhône) pour la protection contre les perturbations électromagnétiques :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de La Mulatière.

## **LA TOUR DE SALVAGNY**

### ***Périmètres de sursis à statuer***

Conformément à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'études "pour l'aménagement du projet de liaison Balbigny/La Tour de Salvagny à l'autoroute A6" instauré par arrêté préfectoral en date du 2 octobre 2006, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de la Tour de Salvagny.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de La Tour de Salvagny.

## LIMONEST

### ***Périmètres de sursis à statuer***

Conformément à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'études pour l'aménagement du projet de liaison Balbigny/La Tour de Salvagny à l'autoroute A6" instauré par arrêté préfectoral en date du 2 octobre 2006, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Limonest.

## LYON 2ème

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 2ème.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2015\_11\_20\_02 du 20 novembre 2015 portant classement sonore pour les lignes de tramway et mise à jour de la ligne Rhônexpress sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 2ème.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 16-177 du 25 mars 2016 portant inscription au titre des monuments historiques de la statue de Louis XIV y compris son socle, située place Bellecour à Lyon 2ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 2ème.

## LYON 3ème

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 3ème.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2015\_11\_20\_02 du 20 novembre 2015 portant classement sonore pour les lignes de tramway et mise à jour de la ligne Rhônexpress sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 3ème.

### ***Projet urbain partenarial (PUP)***

Conformément à la délibération n° 2016-1130 du conseil de la Métropole du 21 mars 2016 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur le secteur de la Part Dieu :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 3ème.

## **LYON 5ème**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 5ème.

## **LYON 6ème**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 6ème.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2015\_11\_20\_02 du 20 novembre 2015 portant classement sonore pour les lignes de tramway et mise à jour de la ligne Rhônexpress sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 6ème.

### ***Programmes d'aménagement d'ensemble (PAE)***

Conformément à la délibération n° 2015-0365 du Conseil de la Métropole du 11 mai 2015 approuvant l'achèvement du périmètre du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) de l'avenue Thiers :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 6ème.

### ***Zones d'aménagement concerté (ZAC)***

Conformément à la délibération n° 2016-1335 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2016 approuvant la suppression de la ZAC Thiers :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 6ème.

## **LYON 7ème**

### ***Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)***

Servitude PM3 relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°69-2016-10-19-001 du 19 octobre 2016, portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème,

- les pièces écrites et plans relatifs au Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Vallée de la Chimie sont intégrés dans les documents de la commune de Lyon 7ème.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2015\_11\_20\_02 du 20 novembre 2015 portant classement sonore pour les lignes de tramway et mise à jour de la ligne Rhônexpress sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

### ***Projet urbain partenarial (PUP)***

Conformément à la délibération n° 2017-1967 du conseil de la Métropole du 22 mai 2017 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur le site Duvivier :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

### ***Projet urbain partenarial (PUP)***

Conformément à la délibération n° 2017-1988 du conseil de la Métropole du 20 juillet 2017 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur le site Ginkgo :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

## **LYON 8ème**

### ***Droit de préemption urbain (DPU) renforcé***

Conformément à la délibération n° 2016-1693 du conseil de la Métropole du 12 décembre 2016 instaurant un droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre Langlet Santy :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 8ème.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 8ème.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2015\_11\_20\_02 du 20 novembre 2015 portant classement sonore pour les lignes de tramway et mise à jour de la ligne Rhônexpress sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 8ème.

### ***Projet urbain partenarial (PUP)***

Conformément à la délibération n° 2017-1850 du conseil de la Métropole du 6 mars 2017 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur le site Patay :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 8ème.

### ***Projet urbain partenarial (PUP)***

Conformément à la délibération n° 2017-1920 du conseil de la Métropole du 10 avril 2017 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur le site Saint Vincent de Paul :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 8ème.

### ***Zones d'aménagement concerté (ZAC)***

Conformément à la délibération n° 2016-1708 du Conseil de la Métropole du 12 décembre 2016 approuvant la suppression de la ZAC Valéo :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 8ème.

### **Zones d'aménagement concerté (ZAC)**

Conformément à la délibération n° 2016-1701 du Conseil de la Métropole du 12 décembre 2016 approuvant la création de la ZAC Mermoz Sud :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 8ème.

### **Zones d'aménagement concerté (ZAC)**

Conformément à la délibération n° 2017-1968 du Conseil de la Métropole du 22 mai 2017 approuvant la suppression de la ZAC Berthelot Epargne :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 8ème.

## **LYON 9ème**

### **Prescriptions d'isolement acoustique**

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 9ème.

## **MARCY L'ETOILE**

### **Prescriptions d'isolement acoustique**

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Marcy l'Etoile.

## **MEYZIEU**

### **Prescriptions d'isolement acoustique**

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2015\_11\_20\_02 du 20 novembre 2015 portant classement sonore pour les lignes de tramway et mise à jour de la ligne Rhônexpress sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan est modifiée en conséquence sur la commune de Meyzieu.



## **MIONS**

### ***Plans d'exposition au bruit des aérodromes (PEB)***

Conformément à l'arrêté préfectoral n° PREF\_DIA\_BCI\_2016\_12\_09\_01 du 15 décembre 2016 portant approbation du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Lyon-Bron :

- les pièces écrites et plans, relatifs au plan d'exposition au bruit sont intégrés en conséquence dans les documents de la commune de Mions.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Mions.

## **MONTANAY**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Montanay.

## **NEUVILLE SUR SAONE**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Neuville sur Saône.

## **OULLINS**

### ***Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)***

Servitude PM3 relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°69-2016-10-19-001 du 19 octobre 2016, portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune d'Oullins,

- les pièces écrites et plans relatifs au Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Vallée de la Chimie sont intégrés dans les documents de la commune d'Oullins.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune d'Oullins.

## **PIERRE BENITE**

### ***Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)***

Servitude PM3 relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°69-2016-10-19-001 du 19 octobre 2016, portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Pierre Bénite,

- les pièces écrites et plans relatifs au Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Vallée de la Chimie sont intégrés dans les documents de la commune de Pierre Bénite.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Pierre-Bénite.

## **QUINCIEUX**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite, est modifiée en conséquence sur la commune de Quincieux.

## **RILLIEUX LA PAPE**

### ***Périmètres de sursis à statuer***

Conformément à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'études n°4 "Evolution du village" instauré par délibération de la Communauté urbaine de Lyon le 10 juillet 2006, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rillieux la Pape.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rillieux la Pape.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AS1 résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

Conformément à l'arrêt n° 15LY01650 de la cour d'appel administrative de Lyon en date du 31 janvier 2017 annulant le jugement n°1205789 du 12 février 2015 du tribunal administratif de Lyon portant annulation de l'arrêté conjoint du Préfet du Rhône et du Préfet de l'Ain du 23 septembre 2011, déclarant d'utilité publique, au profit de la Métropole de Lyon, des travaux de captage et de dérivation d'eaux souterraines, instaurant des périmètres de protection et des servitudes autour du champ captant de Crépieux-Charmy à Rillieux la Pape :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rillieux la Pape.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 17-011 du 13 janvier 2017 portant inscription au titre des monuments historiques de la Villa Roux ainsi que la parcelle AI 258 sur laquelle elle se trouve et située au lieu-dit les Marronniers à Fontaines sur Saône :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rillieux la Pape.

## **ROCHETAILLÉE SUR SAONE**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rochetaillée sur Saône.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 17-010 du 13 janvier 2017 portant inscription au titre des monuments historiques les parties suivantes de la Folie Guillaud (Ermitage du Mont d'Or): le jardin et parcelles sur laquelle elle se trouve et le réseau hydraulique, le mur de clôture, l'ensemble des stations conservées, cadastrées et non cadastrées, les mouvements de terre, les terrassements et les vestiges maçonnés, la chapelle domestique et son décor, les ruines d'une ancienne chapelle, la serre, le portail d'accès ainsi que les vestiges à découvrir. situés aux lieu-dits la Pellonière et Charezieux, chemin de l'Eperon à Collonges au Mont d'Or :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rochetaillée au Mont d'Or.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 17-016 du 20 janvier 2017 portant inscription au titre des monuments historiques le Jardin de Pierre Poivre y compris les parcelles sur lesquelles il se trouve et le réseau hydraulique, la nymphée et ses éléments sculptés, le bassin circulaire, l'ancienne grotte, les vestiges du cabinet de curiosité, le mur de clôture, les murs de soutènement, les mouvements de terre, les terrassements et les vestiges maçonnés subsistants et à découvrir, situés dans Domaine de la Freta à Saint Romain au Mont d'Or :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rochetaillée sur Saône.

## **SAINT CYR AU MONT D'OR**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint Cyr au Mont d'Or.

## **SAINT DIDIER AU MONT D'OR**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint Didier au Mont d'Or.

## **SAINT FONTS**

### ***Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)***

Servitude PM3 relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°69-2016-10-19-001 du 19 octobre 2016, portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint Fons,

- les pièces écrites et plans relatifs au Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Vallée de la Chimie sont intégrés dans les documents de la commune de Saint Fons.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint Fons.

## **SAINT GERMAIN AU MONT D'OR**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint Germain au Mont d'Or.

## **SAINT PRIEST**

### ***Plans d'exposition au bruit des aérodromes (PEB)***

Conformément à l'arrêté préfectoral n° PREF\_DIA\_BCI\_2016\_12\_09\_01 du 15 décembre 2016 portant approbation du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Lyon-Bron :

- le document, pièces écrites et plans, relatif au plan d'exposition au bruit est modifié en conséquence sur la commune de Saint-Priest.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint-Priest.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2015\_11\_20\_02 du 20 novembre 2015 portant classement sonore pour les lignes de tramway et mise à jour de la ligne Rhônexpress sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint Priest.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique sur les parcelles cadastrées ZE 37, ZE 38 et ZE 39 au lieu-dit la Fouillouse à Saint-Priest :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint-Priest.

## **SAINT ROMAIN AU MONT D'OR**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint Romain au Mont d'Or.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 17-016 du 20 janvier 2017 portant inscription au titre des monuments historiques le Jardin de Pierre Poivre y compris les parcelles sur lesquelles il se trouve et le réseau hydraulique, la nymphée et es éléments sculptés, le bassin circulaire, l'ancienne grotte, les vestiges du cabinet de curiosité, le mur de clôture, les murs de soutènement, les mouvements de terre, les terrassements et les vestiges maçonnés subsistants et à découvrir, situés dans Domaine de la Freta à Saint Romain au Mont d'Or :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint Romain au Mont d'Or.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 17-010 du 13 janvier 2017 portant inscription au titre des monuments historiques les parties suivantes de la Folie Guillaud (Ermitage du Mont d'Or): le jardin et parcelles sur laquelle elle se trouve et le réseau hydraulique, le mur de clôture, l'ensemble des stations conservées, cadastrées et non cadastrées, les mouvements de terre, les terrassements et les vestiges maçonnés, la chapelle domestique et son décor, les ruines d'une ancienne chapelle, la serre, le portail d'accès ainsi que les vestiges à découvrir. situés aux lieu-dits la Pellonière et Charezieux, chemin de l'Eperon à Collonges au Mont d'Or :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint Romain au Mont d'Or.

## **SAINTE FOY LES LYON**

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitudes PT1 - relatives à la protection radioélectrique électromagnétique (centre de réception)

Conformément au décret ministériel n° DEFD162605D du 21 septembre 2016 abrogeant le décret du 15 mai 1974 ayant fixé l'étendue de garde et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de Sainte-Foy-lès-Lyon Fort (Rhône) pour la protection contre les perturbations électromagnétiques :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon.

## **SATHONAY CAMP**

### ***Périmètres de sursis à statuer***

Conformément à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'études "Evolution Centre-Ville" instauré par délibération du conseil du Grand Lyon en date du 27 mars 2006, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Sathonay Camp.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Sathonay Camp.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 17-011 du 13 janvier 2017 portant inscription au titre des monuments historiques de la Villa Roux ainsi que la parcelle AI 258 sur laquelle elle se trouve et située au lieu-dit les Marronniers à Fontaines sur Saône :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Sathonay Camp.

## **SATHONAY VILLAGE**

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Sathonay Village.

## **SOLAIZE**

### ***Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)***

Servitude PM3 relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°69-2016-10-19-001 du 19 octobre 2016, portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Solaize,

- les pièces écrites et plans relatifs au Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Vallée de la Chimie sont intégrés dans les documents de la commune de Solaize.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Solaize.

## **TASSIN LA DEMI LUNE**

### ***Périmètres de sursis à statuer***

Conformément à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'études "Tranchée couverte du boulevard du Valvert" instauré par délibération de la Communauté urbaine de Lyon le 26 mars 2007, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Tassin la demi-lune.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Tassin la Demi Lune.

## **VAULX EN VELIN**

### ***Plans d'exposition au bruit des aérodromes (PEB)***

Conformément à l'arrêté préfectoral n° PREF\_DIA\_BCI\_2016\_12\_09\_01 du 15 décembre 2016 portant approbation du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Lyon-Bron :

- le document, pièces écrites et plans, relatif au plan d'exposition au bruit est modifié en conséquence sur la commune de Vaulx-en-Velin.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2015\_11\_20\_02 du 20 novembre 2015 portant classement sonore pour les lignes de tramway et mise à jour de la ligne Rhônexpress sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vaulx en Velin.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vaulx en Velin.



### ***Projet urbain partenarial (PUP)***

Conformément à la délibération n° 2016-1185 du Conseil de la Métropole du 2 mai 2016 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) de l'opération Karré sur le secteur Carré de Soie :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vaulx en Velin.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AS1 résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales  
Conformément à l'arrêt n° 15LY01650 de la cour d'appel administrative de Lyon en date du 31 janvier 2017 annulant le jugement n°1205789 du 12 février 2015 du tribunal administratif de Lyon portant annulation de l'arrêté conjoint du Préfet du Rhône et du Préfet de l'Ain du 23 septembre 2011, déclarant d'utilité publique, au profit de la Métropole de Lyon, des travaux de captage et de dérivation d'eaux souterraines, instaurant des périmètres de protection et des servitudes autour du champ captant de Crépieux-Charmy à Vaulx en Velin :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vaulx en Velin.

### ***Zones d'aménagement concerté (ZAC)***

Conformément à la délibération n° 2016-1184 du Conseil de la Métropole du 2 mai 2016 décidant de la réduction du périmètre de la ZAC Tase :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vaulx en Velin.

## **VENISSIEUX**

### ***Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)***

Servitude PM3 relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)  
Conformément à l'arrêté préfectoral n°69-2016-10-19-001 du 19 octobre 2016, portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vénissieux,

- les pièces écrites et plans relatifs au Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Vallée de la Chimie sont intégrés dans les documents de la commune de Vénissieux.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vénissieux.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2015\_11\_20\_02 du 20 novembre 2015 portant classement sonore pour les lignes de tramway et mise à jour de la ligne Rhônexpress sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vénissieux.

### ***Projet urbain partenarial (PUP)***

Conformément à la délibération n° 2016-1326 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2016 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur le secteur du Puisoz :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vénissieux.

## **VERNAISON**

### ***Plans de prévention des risques naturels (PPRN)***

Servitude PM1 relative au plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI).

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2017-03-27-005 du 27/03/2017 portant approbation du PPRNI du Rhône aval-secteur amont rive droite sur la commune de Vernaison :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, sur la commune de Vernaison, est modifiée en conséquence.

- les pièces écrites et plans relatifs au plan de prévention des risques naturels d'inondation du Rhône aval sont actualisés dans les documents de la commune de Vernaison.

### ***Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)***

Servitude PM3 relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°69-2016-10-19-001 du 19 octobre 2016, portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vernaison,

- les pièces écrites et plans relatifs au Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Vallée de la Chimie sont intégrés dans les documents de la commune de Vernaison.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vernaison.

## VILLEURBANNE

### ***Plans d'exposition au bruit des aérodromes (PEB)***

Conformément à l'arrêté préfectoral n° PREF\_DIA\_BCI\_2016\_12\_09\_01 du 15 décembre 2016 portant approbation du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Lyon-Bron :

- les pièces écrites et plans, relatifs au plan d'exposition au bruit sont intégrés en conséquence dans les documents de la commune de Villeurbanne.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2016\_15\_02\_01 du 23 février 2016 portant mise à jour du classement des voies ferroviaires sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

### ***Prescriptions d'isolement acoustique***

Conformément à l'arrêté préfectoral DDT\_STS\_2015\_11\_20\_02 du 20 novembre 2015 portant classement sonore pour les lignes de tramway et mise à jour de la ligne Rhônexpress sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône :

- l'annexe relative au classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

### ***Projet urbain partenarial (PUP)***

Conformément à la délibération n° 2016-1330 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2016 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur le secteur de l'impasse Amblard :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

### ***Projet urbain partenarial (PUP)***

Conformément à la délibération n° 2016-1132 du Conseil de la Métropole du 21 mars 2016 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur le secteur Grandclément :

et conformément à la délibération n° 2016-1506 du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 rectifiant le périmètre élargi de participation du PUP site Alstom du secteur Grandclément :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

### ***Projet urbain partenarial (PUP)***

Conformément à la délibération n° 2016-1133 du Conseil de la Métropole du 21 mars 2016 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur le secteur Gervais-Bussière :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude AS1 résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

Conformément à l'arrêt n° 15LY01650 de la cour d'appel administrative de Lyon en date du 31 janvier 2017 annulant le jugement n°1205789 du 12 février 2015 du tribunal administratif de Lyon portant annulation de l'arrêté conjoint du Préfet du Rhône et du Préfet de l'Ain du 23 septembre 2011, déclarant d'utilité publique, au profit de la Métropole de Lyon, des travaux de captage et de dérivation d'eaux souterraines, instaurant des périmètres de protection et des servitudes autour du champ captant de Crépieux-Charmy à Villeurbanne :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.